RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Direction des Usagers et des Libertés Publiques - Bureau de l'Environnement -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Code de l'environnement (Livre V - Titre 1er-)

==_

Par arrêté n° 2014-2066 du 28 mai 2014 du préfet de la MEUSE, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la FROMAGERIE HENRI HUTIN, laquelle sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation de son usine de fabrication de fromages sur le territoire de la commune de DIEUE SUR MEUSE.

La personne chargée du suivi est M. GINESTE, responsable management sécurité et environnement, auprès de laquelle toutes informations pourront être sollicitées.

Cette enquête se déroulera du jeudi 28 août 2014 au mardi 30 septembre 2014 inclus, soit 34 jours consécutifs. Son siège est fixé à la mairie de DIEUE SUR MEUSE.

Le dossier de l'enquête incluant, notamment, une présentation du site, une étude d'impact, une étude des dangers, et une notice d'hygiène et sécurité, l'avis émis par le préfet de la région Lorraine, autorité compétente en matière d'environnement, tel que prévus aux articles L122-1 et R122-13 du code de l'environnement, sera déposé sur support papier à la mairie de DIEUE SUR MEUSE, et dans les mairies des communes situées dans le périmètre d'affichage réglementaire et énumérées ci-après : AMBLY SUR MEUSE, ANCEMONT, GENICOURT SUR MEUSE, LES MONTHAIRONS, RUPT EN WOEVRE, SOMMEDIEUE et VILLERS SUR MEUSE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie.

Le résumé non technique et l'avis du préfet de région Lorraine, autorité environnementale, sont également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Meuse (http://www.meuse.gouv.fr -rubrique « politiques publiques - environnement – installations classées »).

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de DIEUE SUR MEUSE. Ces observations pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur en mairie de DIEUE SUR MEUSE. Le tribunal administratif de Nancy a désigné Mme Marguerite-Marie POIRIER, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et, M. André NALY, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de DIEUE SUR MEUSE :

- le jeudi 28 août 2014, de 14 H 00 à 17 H 00,
- le samedi 6 septembre 2014, de 9 H 00 à 12 H 00,
- le lundi 15 septembre 2014, de 9 H 00 à 12 H 00,
- le lundi 22 septembre 2014, de 16 H 00 à 19 H 00,
- le mardi 30 septembre 2014, de 16 H 00 à 19 H 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de DIEUE SUR MEUSE, à la sous-préfecture de VERDUN et à la préfecture de la MEUSE ainsi que sur son site internet (http://www.meuse.gouv.fr). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour statuer est le préfet de la Meuse.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation, assortie de prescriptions à respecter, ou un arrêté de refus.

BAR LE DUC, le 28 mai 2014 La préfète, Pour la préfète et par délégation, La secrétaire sénérale,

Hélène COURCOUL-PETOT